

Peut-on définir une catégorie générale de l'anaphore?

Autor(en): **Kleiber, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Vox Romanica**

Band (Jahr): **47 (1988)**

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-37111>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Peut-on définir une catégorie générale de l'anaphore?

L'anaphore¹ pose trois problèmes principaux: celui de la définition de la notion, celui de l'analyse et du classement des différentes expressions anaphoriques et celui de la résolution de l'anaphore. Le premier ne soulève apparemment guère de grandes difficultés. Les divergences dans la reconnaissance des expressions anaphoriques prouvent cependant qu'il est loin d'être réglé. Je me propose dans ce travail de réexaminer cette question avec pour objectif de montrer l'impossibilité de définir, à partir du critère classique d'interprétation référentielle par le contexte linguistique, une catégorie générale *anaphore* aux frontières nettes et stables. Cet échec provient, – ce sera l'idée défendue –, de la nécessité de prendre en considération, à un moment donné de l'analyse, les propriétés individuelles des différents types d'expressions.

1. Au départ, un exemple prototypique

Nous partirons d'un exemple comme 1):

1) *Alfred est souûl. Il a bu du schnaps*

unanimement reconnu comme un exemple d'anaphore. Cet exemple, prototypique de la catégorie, présente les traits suivants:

(i) il s'agit d'un processus d'identification référentielle: il faut trouver le référent d'une expression linguistique, ici, en l'occurrence celui de *il*.

(ii) le référent de cette expression appelée *expression anaphorique* est trouvé par le truchement d'une autre expression linguistique (*Alfred*) présente dans le contexte linguistique antérieur (appelée pour cette raison *antécédent*).

(iii) l'expression anaphorique est un pronom.

(iv) il y a une relation de coréférence entre l'expression anaphorique et son antécédent. On peut ainsi dire que le référent de l'expression anaphorique est déjà présent dans le contexte linguistique ou, encore, qu'il s'agit d'un phénomène de reprise: l'expression anaphorique reprend une mention antérieure.

Les propriétés (i) – (iv) soulèvent immédiatement deux problèmes. Dès que l'on quitte le secteur prototypique de *il* anaphorique, on ne retrouve plus tous les traits mis

¹ Il s'agit de l'anaphore libre (*anaphora*) et non de la notion technique d'anaphore liée (*anaphor*) de la théorie de gouvernement et liage de Chomsky.

en relief pour *il*. Deux attitudes sont alors possibles: ou considérer les traits (i)–(iv) comme définitoires de l’anaphore et exclure ainsi des expressions qui ne vérifient pas toutes ces propriétés ou alors, solution généralement choisie, comme nous allons le voir, éliminer, sur des bases critériales à justifier, certains traits de (i)–(iv) pour pouvoir intégrer un plus grand nombre d’expressions. En second lieu, aucune expression linguistique ne présente ces traits dans tous ses emplois. Même *il* peut être employé pour un référent identifié autrement que par le contexte linguistique: à son fils qui s’approche trop près d’un chien, un père peut dire *Attention, il est dangereux!* sans aucune mention antérieure. Ce fait est crucial, car il conduit à s’interroger sur le sens de ces expressions (un seul sens ou plusieurs sens?) et, corollairement, pose le problème de l’existence même d’une catégorie générale de l’anaphore.

Nous suivrons en cinq étapes progressives le chemin de la restriction critériale qui nous conduira à un stade où le problème définitoire n’est pas totalement résolu. Notre itinéraire débute avec le contexte linguistique.

2. Contexte linguistique

L’accord est presque général pour faire du recours au contexte linguistique le critère identificatoire indispensable de l’anaphore. L’opposition localisation du référent dans la situation d’énonciation / localisation du référent dans le contexte linguistique constitue pour la plupart des commentateurs un point de départ pertinent: il semble en effet essentiel de distinguer entre la référence *endophorique* ou textuelle et la référence *exophorique* ou situationnelle (M. A. K. Halliday et R. Hasan, 1976; M. Maillard, 1974; T. Fraser et A. Joly, 1980). Par opposition aux expressions *déictiques*, comme *je*, *tu*, etc., qui renvoient à des référents localisés dans la situation d’énonciation, et beaucoup moins par contraste avec des expressions qui constituent la *référence absolue* (c’est-à-dire ni anaphorique ni déictique) de C. Kerbrat-Orecchioni (1980) telles que les noms propres, par exemple, on définit comme *anaphoriques* celles qui renvoient à des référents présents dans le contexte linguistique antérieur et comme *cataphoriques* celles qui renvoient à un référent présent dans le contexte linguistique postérieur.

Parler de référent présent dans le contexte linguistique est un abus de langage qui n’est pas trop grave si on n’y voit qu’une commodité d’expression. Ce qui se trouve localisé dans le discours est une expression qui renvoie à ce référent, une mention de ce référent. Cette précision n’est toutefois pas totalement inutile, puisqu’elle permet de distinguer les cas de *deixis textuelle* (J. Lyons, 1980, p. 290) des emplois anaphoriques avec lesquels ils sont souvent confondus. Dans la situation de *deixis textuelle*, le référent est constitué par l’expression linguistique elle-même et peut donc être dit réellement présent dans la situation d’énonciation, ainsi que le montre cet exemple de J. Lyons:

- 2) ... (X déclare) *Ça, c'est un rhinocéros*
 - *Un quoi, tu peux me l'épeler?*

Cette première approche fait donc de l'anaphore un processus référentiel où une expression anaphorique renvoie à un référent déjà mentionné dans le discours. Les expressions anaphoriques sont, par conséquent, en relation de coréférence avec leur antécédent.

3. Anaphore et coréférence

Une telle conception coréférentielle, assez répandue, se heurte à deux obstacles qui conduisent à distinguer anaphore et coréférence (J. C. Milner, 1982 et F. Corblin, 1985 a, b et c). D'une part, toute expression coréférentielle d'une expression antérieure n'est pas nécessairement une expression anaphorique. Dans les séquences 3)-6), les pronoms personnels, noms propres, SN génériques, *Unica*, etc.², en seconde position ne sont pas des expressions anaphoriques (cf. F. Corblin, 1985 b et c), parce qu'ils ne tirent pas leur interprétation référentielle de l'expression en première position avec laquelle ils sont pourtant en relation de coréférence:

- 3) *Je₁ suis venu te₂ voir et tu₂ m'₁as fermé la porte au nez*
 4) *Alfred₁ était arrivée avec Céline₂. Céline₂ était gaie, Alfred₁ triste*
 5) *Les vignes rapportent beaucoup aux viticulteurs₁, mais il faut dire que les viticulteurs₁ travaillent durement*
 6) *La terre tourne autour du soleil₁. Le soleil₁ est en effet le centre de l'univers*

Si ces données établissent indubitablement que la coréférence n'est pas à assimiler à l'anaphore, elles ne sont pas à même de remettre en cause l'idée que toute anaphore est une relation de coréférence. Une telle remise en cause découle naturellement des nombreux cas où une expression tire son interprétation référentielle d'une expression antérieure sans être pour autant son coréférent (J. C. Milner, 1982 et F. Corblin, 1985 a, b et c). Il en va ainsi dans les sites d'*anaphore associative* qu'illustre la séquence 7):

- 7) *C'était un beau village. L'église était située sur une butte*

et dans les différentes situations connues sous le nom de *sloppy identity* (pour plus de détails, voir F. Corblin, 1985 c), comme, entre autres, le cas d'*anaphore lexicale*:

- 8) *Paul a tué trois lions, Alfred en a tué cinq*

ou le cas de l'anaphore «générique»:

² Nous laissons volontairement de côté pour le moment le cas des séquences coréférentielles du type: *Mitterrand₁ ... Le président de la France₁ ...*

- 9) *Un caniche m'a mordu. Ces chiens sont pourtant très gentils, en général*
(F. Corblin, 1985 c)

On notera toutefois qu'il ne s'agit pas de processus identiques ainsi qu'en témoignent des contraintes différentes sur les déterminants. La non coréférence est exclue avec l'adjectif démonstratif, mais reste possible avec l'article défini dans 10):

- 10) a) *Paul a changé les pneus, Pierre les a rechapés*
b) *Paul a changé ces pneus, Pierre les a rechapés*

Inversement, dans le passage non coréférentiel du spécifique au générique, c'est le démonstratif et non l'article défini qui se trouve autorisé:

- 11) *Un caniche m'a mordu. Les chiens sont pourtant très gentils, en général*

On rappellera enfin que l'anaphore associative est réfractaire au démonstratif:

- 12) *C'était un beau village. ? Cette église était située sur une butte*

Seconde remarque, l'absence de coréférence ne signifie pas absence de relation référentielle entre l'expression anaphorique et son antécédent. Pour que le référent de l'expression anaphorique soit interprété par le biais d'une expression précédente non coréférentielle, il faut bien qu'il y ait une relation référentielle entre les deux qui donne accès au référent visé (cf. partie/tout, exemplaire/classe, etc.).

Cette dernière remarque invite à ne pas séparer totalement coréférence et anaphore. Il est plus pertinent de considérer qu'il y a des coréférences anaphoriques et non anaphoriques et des anaphores coréférentielles et non coréférentielles. Au terme de cette seconde étape définitoire, la notion de mention antérieure ou de reprise cède la place à la seule obligation d'interprétation référentielle de l'expression anaphorique par le biais d'une expression antérieure (coréférentielle ou non).

4. L'antériorité

Arrêtons-nous à présent à l'antériorité de l'expression qui livre l'interprétation référentielle de l'expression anaphorique. Nous avons vu qu'au sein des expressions endophoriques c'est elle qui fournit le critère de distinction d'avec les expressions cataphoriques. Les choses ne sont cependant pas si simples. Si les notions d'antériorité et de postériorité sont prises à la lettre, une séquence telle que 13):

- 13) *Quand il₁ est rentré, Paul₁ a ôté son chapeau*

est à ranger avec les emplois cataphoriques, puisque *il* précède l'expression qui permet de l'interpréter. Le processus à l'œuvre dans 13) est cependant bien différent de celui qui fonctionne dans un exemple cataphorique comme 14):

- 14) *Je vais te dire une chose: tu as tort de tout croire*

La cataphore n'est pas le symétrique textuel aval de l'anaphore (M. Kesik, 1985 et 1986) comme en témoignent des différences marquantes dans l'emploi des déterminants, des substantifs, etc. La seule localisation de précédence ou de postériorité dans le texte de l'expression identifiante ne permet donc plus de faire, dans tous les cas, la séparation anaphore / cataphore sous peine de rassembler dans la catégorie de la cataphore des mécanismes référentiels hétérogènes, dont certains, comme celui de 13), auxquels a été consacrée dans le cadre de la pronominalisation une abondante littérature (cf. T. Reinhart, 1983), sont beaucoup plus proches de l'anaphore que de la cataphore. F. Corblin (1985 a, b et c) propose, en conséquence, de remplacer le terme d'*antécédent* par le terme de *source* emprunté à L. Tesnière, parce que ce terme a le double avantage de ne rien dire sur les places respectives occupées dans le discours et d'offrir une image de ce qui se passe réellement dans la relation: «le terme anaphorique, écrit F. Corblin (1985 b, p. 178), semble régulièrement être rempli par emprunt au terme qu'on appelle son antécédent». Pour satisfaisante qu'elle soit, cette solution demande à être complétée par une (re)définition de la cataphore en des termes nouveaux qui la séparent de l'anaphore autrement que par la seule localisation textuelle, – ce qui est loin d'être fait³ –, et exige, bien entendu également, une explication qui soit en harmonie avec la définition retenue pour l'anaphore en général (pour une telle solution, voir P. Bosch, 1983) des cas de précédence pronominal comme ceux de 13).

5. Identification référentielle et nécessité

Où en sommes-nous? L'abandon de la notion de coréférence comme condition nécessaire de l'anaphore et, à un degré moindre, le passage de la notion d'antécédent à celle de source conduisent à un changement de cap décisif: l'accent n'est plus mis sur l'ipséité (reprise ou persistance du référent), mais sur le moyen de donation du référent. Le référent est trouvé grâce à une source localisée dans le contexte linguistique. Une expression anaphorique est ainsi une expression dont le référent est livré par le contexte linguistique (généralement antérieur). Cette mise en avant du critère identificatoire fournit un critère de sélection des expressions coréférentielles anaphoriques. Les expressions qui ne nécessitent pas une telle identification référentielle seront exclues, même si elles apparaissent dans une chaîne de référence. Ainsi un nom propre comme *Paul* ou une description définie *complète* comme *Le président de la République française*, parce qu'ils peuvent être employés de façon satisfaisante sans complément identificatoire, ne constituent pas une expression anaphorique, même s'ils figurent dans des séquences comme 15) appelées parfois *anaphores présuppositionnelles*:

15) *Mitterrand*₁ ... *Le président de la République française*₁ ...

³ Mais voir les travaux de M. KESIK. Il est en train de préparer un ouvrage tout entier consacré à la cataphore.

Le raisonnement est que de telles expressions, étant autonomes (J.C. Milner) ou complètes, n'ont pas besoin d'être saturées référentiellement (F. Corblin) comme le pronom *il*, par exemple. L'absence d'asymétrie dans l'ordre d'apparition (cf. *Le président de la République française*₁ ... *Mitterrand*₁ ...) constitue un des indices de cette autonomie.

On remarquera que le critère de l'interprétation référentielle par le contexte fait émerger le critère de la nature de l'expression. La conjonction des deux se traduit par l'idée de nécessité d'interpréter, de compléter ou saturer référentiellement une expression anaphorique. Autrement dit, si une expression coréférentielle d'une mention antérieure n'est intrinsèquement pas incomplète, cas de 15), on ne parlera pas d'anaphore. On ne parlera pas non plus d'anaphore pour *je* dans une situation comme 16):

16) *Paul a dit: Je suis fatigué*

non pas parce que *Je* est complet, – il nécessite aussi un appariement référentiel –, mais parce qu'il s'agit d'un symbole indexical transparent⁴, c'est-à-dire un embrayeur qui ne connaît qu'un type d'emploi possible: *Je* renvoie à celui qui dit «*Je*». Si dans 16) *Je* réfère à Paul, c'est parce que Paul est celui qui dit *Je* dans la situation de discours indirect de 16).

Le caractère obligatoire de l'identification référentielle en relation avec le passage par le contexte linguistique fournit alors une définition assez satisfaisante de l'anaphore, que l'on trouve formulée chez O. Ducrot et T. Todorov (1972, p. 358) en termes d'*interprétation*:

«un segment de discours est dit anaphorique lorsqu'il est nécessaire pour lui donner une interprétation (même simplement littéraire) de se reporter à un autre segment du même discours».

et par F. Corblin (1985 b, p. 191) en termes d'*incomplétude*:

«Globalement, on a donc anaphore lorsqu'une structure manifeste in situ une incomplétude déterminée pour une position; cela ne peut se concevoir naturellement que par *comparaison* avec la structure complète, car c'est seulement ainsi qu'on peut spécifier une incomplétude déterminée. Le *moteur* de l'anaphore serait la nécessité de se ramener, grâce au contexte, à une structure complète à chaque fois que celle-ci ne l'est pas; ...»

6. De quelques difficultés

Les deux conditions définitoires retenues créent elles-mêmes de nouvelles difficultés. Ainsi convient-il de s'interroger sur la nature de l'incomplétude et sur la portée de la condition de nécessité. Avant tout, il faut, je crois, restreindre l'identification incom-

⁴ voir G. KLEIBER (1983).

plète aux seules expressions et refuser de l'étendre aux positions vides, c'est-à-dire aux ellipses, comme le propose F. Corblin (1985 b). Contrairement aux anaphores, les ellipses sont «récupérables»: elles sont destinées à être comblées par du matériel redondant (A. Zribi-Hertz, 1986). La preuve de la différence des deux phénomènes se trouve dans la possibilité de pouvoir combler une ellipse par une expression qui reste anaphorique. L'énoncé 17), cité par F. Corblin (1985 b), peut être transformé en un énoncé non elliptique comme 18) par l'ajout d'un SN anaphorique:

17) *Je ne connaissais par Paris, alors j'ai visité...*

18) *Je ne connaissais pas Paris, alors j'ai visité cette ville en février*

Nous nous tournerons à présent vers la condition de nécessité avec deux constats préliminaires bien connus. Le premier établit que les expressions anaphoriques forment une classe hétérogène d'expressions (pronoms, SN définis, SN démonstratifs, adverbes, SV, verbes et positions vides si on admet les ellipses, etc.). Ce constat est surprenant. On s'attendrait, en effet, étant donné la définition de l'anaphore comme une dépendance nécessaire d'interprétation vis-à-vis d'une expression-source, à ce que les termes recrutés aient une certaine homogénéité. Le constat qu'il n'en est rien n'est cependant pas bien grave, puisqu'il est toujours possible que les expressions anaphoriques retenues, quoique formant un ensemble hétérogène, présentent néanmoins un principe sémantique commun à l'origine du déclenchement d'une complétude ou identification référentielle par le contexte.

La second constat, déjà évoqué ci-dessus, écarte toutefois cette possibilité en rappelant qu'il n'existe quasiment guère d'expressions uniquement anaphoriques⁵. Autrement dit, à moins d'opter pour une vision polysémique (en sens anaphorique et sens non anaphorique), ce qui n'est pas souhaitable si on peut faire autrement, le contenu sémantique de ces expressions ne dit pas qu'il faut chercher la saturation ou identification référentielle dans le contexte linguistique lui-même. Dans les deux définitions présentées ci-dessus (O. Ducrot et T. Todorov; F. Corblin), la nécessité s'étend indûment sur la localisation dans le contexte linguistique du complément référentiel exigé. Il faut pourtant que cette recherche de complétude référentielle dans le contexte linguistique découle d'un principe sémantique, mais ce principe sémantique ne peut être qu'un principe supérieur: le sens des différentes expressions pouvant être utilisées anaphoriquement doit être tel qu'il prévoie l'emploi anaphorique. On est donc amené, et c'est le point de bascule définitoire décisif, à se tourner vers le sens propre de chaque type d'expressions. Comme ce sens n'est pas le même, on est conduit par ce biais à séparer les expressions selon les principes sémantiques qui permettent une saturation référentielle par le contexte linguistique. Une telle démarche a pour résultat de faire

⁵ Ce n'est que du côté de la référence temporelle, semble-t-il, qu'il y a des expressions comme *la veille*, *le lendemain* uniquement anaphoriques. Mais voir aussi *lui-même*.

éclater la catégorie de l'anaphore avec des jugements liés aux différentes propriétés sémantiques des expressions elles-mêmes et non plus au processus général défini comme une complétude référentielle par le contexte. C'est ainsi que les classifications varient d'un auteur à l'autre. J. C. Milner (1982) exclut les SN démonstratifs comme expressions anaphoriques, mais retient les pronoms et SN définis, alors que L. Tesnière (1959) élimine les SN définis, mais conserve les démonstratifs. L. Tesnière se fonde sur la possibilité d'une référence non anaphorique des définis (cf. ci-dessus les SN génériques définis, par exemple) pour leur refuser l'anaphoricité. J. C. Milner invoque le caractère automatique de la détermination de l'antécédent des démonstratifs pour évincer ce type d'expressions. Les positions changent aussi dans le domaine de l'anaphore associative selon que l'on s'en tient ou non aux propriétés sémantiques des expressions. B. Fradin (1984) refuse de voir une anaphore associative dans 19):

19) *Il s'approcha du four. La chaleur devenait extrême*

parce que la relation entre *four* et *chaleur* n'est pas une relation sémantique comme celle qui unit *stylo* et *plume* et qui permet de conclure que 20) est une séquence anaphorique:

20) *J'ai acheté un stylo, mais j'ai déjà tordu la plume*

Pour F. Corblin, au contraire, les deux séquences sont des exemples d'anaphore associative.

On voit ainsi que le fait de se tourner vers le sens propre des expressions susceptibles d'être employées anaphoriquement peut entraîner la dislocation de la catégorie générale de l'anaphore au profit d'une diversité de processus référentiels caractéristiques des différents types d'expressions.

Une autre attitude est possible, qui a, on va le voir, des conséquences également néfastes pour la conception initiale de l'anaphore.

Le constat que la plupart des expressions anaphoriques n'ont pas dans leur contenu sémantique l'indication d'une recherche référentielle dans le contexte linguistique peut aboutir logiquement à la mise en veilleuse du trait textuel. La notion d'anaphore se détache alors de la notion fondatrice de texte qui nous a guidé jusqu'ici, le passage par le contexte linguistique n'étant plus qu'un des types possibles de complétude référentielle. Anaphore et deixis se conçoivent à ce moment-là comme des processus référentiels avant tout fonctionnels qui s'opposent sur l'axe mémoriel par la distinction *référent déjà connu* (anaphore) / *référent nouveau* (deixis), ce qui, comme le rapporte P. Bosch dans son premier chapitre (1983), n'est finalement qu'un retour aux sources, Apollonius Dyscole définissant déjà l'anaphore comme une connaissance seconde et la deixis comme une connaissance première. On citera ici les définitions fonctionnelles de K. Ehlich (1983, voir aussi chez P. Bosch, 1983, pour un système analogue):

«Deixis seien solche sprachliche Einheiten, durch die ein Sprecher S eine Verweisung innerhalb eines Verweisraums vornimmt. Die Verweisung ist (a) Ausdruck (Exothese) einer Fokussierung, die S auf Elemente des Verweisraums selbst vorgenommen hat, (b) Aufforderung an den Hörer H diese Fokussierung seinerseits zu vollziehen und so für S und H eine gemeinsame Fokussierung innerhalb des Verweisraumes herzustellen. Die deiktische Prozedur ist eine Orientierungsprozedur beim sprachlichen Handeln» (p. 93)

«Anaphern seien solche sprachliche Einheiten, die innerhalb eines Textes, einer Rede oder Sprechhandlungssequenz oder innerhalb einer Sprachhandlung einen Rückbezug auf propositionale Elemente herstellen, die vorgängig bei S und H fokussiert sind und deren vorgängige Fokussiertheit bei H S bekannt ist, und die so eine Kontinuität der vorgängigen Fokussierung signalisieren» (p. 96).

Dans ce cadre d'analyse, où le texte n'est plus l'élément décisif, une séquence comme 21):

21) *Fritz ist nach Hause gegangen. Das finde ich schade* (K. Ehlich, 1983, p. 88)

présentera un *das* déictique et non plus anaphorique. Inversement, on aura des expressions anaphoriques sans source linguistique effective. Un locuteur dans la situation où son interlocuteur et lui voient passer devant eux une connaissance commune pourra dire, sans mention antérieure, un énoncé comme 22):

22) *Je ne l'ai pas vu depuis des mois*

dans lequel le pronom personnel *le* est un anaphorique pour P. Bosch (1983, p. 203).

On ne discutera pas ici de la pertinence de ce type de modèle affranchi du lien textuel strict, auquel, sûrement, démonstratifs et anaphores associatives causent de grandes difficultés. On se contentera de souligner que le critère qui semblait le plus pertinent pour la construction d'une catégorie de l'anaphore a cédé la place à une autre opposition, psychofonctionnelle, tout aussi importante. Le lien entre les deux critères est clair: une entité déjà mentionnée dans le contexte antérieur est une entité déjà connue. On signalera encore que chez des auteurs, qui n'opèrent pas un changement définitoire aussi radical, on retrouve néanmoins des glissements qui impliquent pour certains une mise entre parenthèses de la contrainte d'identification par le contexte linguistique. Ainsi, par exemple, chez F. Corblin (1985 a et 1987), l'anaphoricité par mention antérieure qui est érigée en trait définitoire pour le démonstratif implique pour le moins, eu égard aux emplois ostensifs et symboliques des démonstratifs, une conception de l'anaphore qui n'est plus strictement textuelle.

Les difficultés surgissent également lorsqu'on soulève la question de la nature de l'incomplétude caractéristique des expressions anaphoriques. Qu'entend-on exactement par identification référentielle lacunaire? Ce n'est pas la simple identification référentielle, puisque les SN indéfinis tels que ceux de 23):

23) *Un homme est arrivé*

quoique non identifiés, au moins pour l'interlocuteur, ne rentrent pas en ligne de compte, la meilleure preuve en étant l'incapacité d'une séquence coréférentielle du type 24):

24) *Paul₁ Un homme₁ ...*

L'incomplétude est donc bien une propriété liée directement aux expressions. On retrouve du coup, on le voit, le même chemin que précédemment: on débouche sur les expressions elles-mêmes, avec le même résultat aussi. Comme ces expressions sont de types différents, les incomplétudes manifestées seront de types différents également. Partant, comme nous allons le montrer, la nécessité de la complétude sera plus ou moins grande selon le type de manque présenté. Comparons d'abord les séquences 25) et 26):

25) *Mitterrand₁ est parti en voyage. Le président de la République française₁ a emmené avec lui une forte délégation*

26) *Mitterrand₁ est parti en voyage. Le président₁ a emmené avec lui une forte délégation*

Selon le critère de l'identification nécessaire par le contexte linguistique, la séquence 25) sera considérée comme une séquence coréférentielle non anaphorique. La séquence 26) relèvera, par contre, de l'anaphore, parce que la description définie *le président*, à la différence de celle de 25), est incomplète. On notera cependant que la complétude exigée n'est pas l'identification *Le président = Mitterrand*, car, si tel était le cas, il faudrait aussi déclarer la séquence 25) anaphorique, puisque la description définie *Le président de la République française* ne fournit pas non plus par elle-même l'identité du référent. La saturation que nécessite la description *le président* est celle qui justifie l'unicité de la description:

27) *Le président est arrivé*

- *Quel président?*

- *Le président de la République française*

On en trouve une preuve dans les phrases attributives telles que 28):

28) *Mitterrand est le président*

où l'identité référentielle ne suffit pas à saturer la description incomplète *le président*. La question est bien sûr de savoir si dans 26) la présence d'une expression coréférentielle peut apporter une telle restriction. A coup sûr, cela ne se fait pas directement: il faut aussi savoir que Mitterrand est le président de la République française pour que la complétude exigée par la description *le président* soit trouvée. On peut néanmoins soutenir que la mention antérieure dans 26) joue un rôle certain. Le vérification peut se faire par l'emploi dit de *situation plus vaste* (J. Hawkins, 1978 et H. Vater, 1984), où, sans mention antérieure, la description *le président* réfère au président du pays (ou d'un autre organisme) dans lequel est utilisée la description *le président*. Il suffit, en effet,

d'un contexte antérieur favorable pour qu'une telle interprétation puisse ne pas avoir lieu. La suite 29):

29) *Reagan est arrivé à Paris. Le président ...*

prononcée à Paris est théoriquement ouvert à une interprétation anaphorique (Reagan = le président) comme à une interprétation de situation plus vaste (le président = le président de la République française).

On retiendra néanmoins l'ambiguïté du traitement des anaphores du type de 26): on parle de coréférence parce que l'identité (*Qui est le président?*) nous est fournie en même temps que la complétude référentielle exigée par la description (*Quel président? - Le président de la République française*). S'il ne s'agissait que de coréférence, c'est-à-dire d'identité de référent, il faudrait, on le rappelle, également conclure à l'anaphore dans le cas de la description complète de la séquence de 25).

Prenons maintenant le cas du *il* anaphorique:

30) *Mitterrand est parti en voyage. Il a emmené une forte délégation ...*

L'incomplétude référentielle porte bien cette fois-ci sur l'identité du référent (cf. *Quel «Il»? ou C'est qui, ça «Il»?*). Et l'on observera en plus, pour en revenir à la nécessité, que *il*, à la différence des descriptions définies exige toujours (sauf l'impersonnel, bien entendu) d'être complété. Il s'oppose par conséquent à des expressions comme *Le N* sur deux points: celui de la nature de la complétude et celui de la nécessité. On comprend par là-même pourquoi certaines expressions paraissent plus «anaphoriques» que d'autres.

On terminera avec le cas du nom propre. Apparemment, il est complet, en ce qu'il n'impose pas un appariement référentiel semblable à celui réclamé par *il* ou, par exemple, les démonstratifs (G. Kleiber, 1984). Pourtant une utilisation réussie d'un nom propre suppose que l'interlocuteur connaisse le porteur de ce nom d'une autre façon que par ce seul nom (G. Kleiber, 1981): il faut qu'il ait la capacité d'utiliser, par exemple, *Paul* pour référer à Paul, sinon l'acte référentiel n'est pas réussi. Admettons alors que cette capacité lui soit attribuée au cours d'un discours par la mention antérieure d'une propriété justificatrice dans un processus de dénomination indirecte (M. Charolles, 1987) tel que celui à l'œuvre dans 31):

31) *Sophie a adopté un petit chat. Aristote dort dans son lit*

(M. Charolles, 1987, p. 48)

Ne peut-on là parler d'anaphore, puisque la «complétude», c'est-à-dire l'identification supplémentaire qu'exige l'emploi correct d'un nom propre, est apportée par le contexte? On vérifiera que l'asymétrie, souvent invoquée comme témoin de la dépendance référentielle des expressions anaphoriques, est cette fois-ci bien présente, puisqu'on n'a pas la séquence coréférentielle 32):

32) *Sophie a adopté Aristote. Un petit chat dort dans son lit*

7. A la fin d'un parcours qui n'est pas terminé

A d'autres de répondre à cette question. Pour nous le moment est venu de tirer quelques conclusions de ce parcours définitoire. Des conclusions négatives tout d'abord. Il n'y a pas de catégorie générale unitaire stable de l'anaphore, parce que:

(i) l'obligation de prendre en compte à un moment donné de l'analyse les propriétés particulières des différents types d'expressions conduit soit à postuler une catégorie de l'anaphore en des termes qui ne retiennent plus comme critère indispensable la présence d'un élément identificateur dans le contexte linguistique, soit à faire éclater la catégorie anaphorique en une diversité de procédures de référence textuelle particulières,

(ii) parce que les paramètres de l'incomplétude et de la nécessité varient selon les expressions.

Des conclusions positives également, à savoir que le mode de donation référentielle, c'est-à-dire la façon de saisir le référent, l'emporte sur le lieu de résidence du référent et que la dimension cognitive ouvre des perspectives nouvelles et attrayantes.

La conjonction des deux peut fournir une morale: il vaut sans doute mieux explorer d'abord la dynamique référentielle particulière de chaque type d'expressions avant de reconstruire un cadre (ou des cadres?) plus généraux. Nous laisserons le mot de la fin à F. Corblin (1985 b, p. 192): «Dire que A est anaphorique est en somme bien trop vague: il faudrait se donner les moyens conceptuels de dire en quoi A est anaphorique.»

Strasbourg/Metz

Georges Kleiber

Bibliographie

- P. BOSCH, 1983, *Agreement and Anaphore*, London (Academic Press).
- M. CHAROLLES, 1987, «Contraintes pesant sur la constitution de chaînes de référence comportant un nom propre», *Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques* (Neuchâtel), 53, 29-55.
- F. CORBLIN, 1985 a, *Anaphore et interprétation des segments nominaux*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris VII.
- F. CORBLIN, 1985 b, «Remarques sur la notion d'anaphore», *Revue québécoise de linguistique* 15, 1, 173-195.
- F. CORBLIN, 1985 c, «Les chaînes de référence: analyse et traitement automatique», *Intellectica* 1, 1, 123-143.
- F. CORBLIN, 1987, *Indéfini, défini et démonstratif*, Genève (Droz).
- O. DUCROT et T. TODOROV, 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris (Seuil).
- B. FRADIN, 1984, «Anaphorisation et stéréotypes nominaux», *Lingua* 64, 325-369.
- K. EHLICH, 1983, «Deixis und Anapher», in: G. Rauch (ed.), *Essays on deixis*, Tübingen (Narr) p. 79-97.

- T. FRASER et A. JOLY, 1980, «Le système de la déixis. Endophore et cohésion discursive en anglais», *Modèles linguistiques* 2, 2, 22-51.
- M. A. K. HALLIDAY et R. HASAN, 1976, *Cohesion in English*, London (Longman).
- J. HAWKINS, 1978, *Definiteness and Indefiniteness. A Study in Reference and Grammaticality Prediction*, London (Croom Helm).
- C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris (A. Colin).
- M. KESIK, 1985, «La notion de cataphore: problèmes de théorie et perspectives d'application», *Revue Internationale de Philosophie* 4, 350-360.
- M. KESIK, 1986, «Pour une théorie de la cataphore», à paraître dans les *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Trèves, mai 1986), Tübingen (Niemeyer).
- G. KLEIBER, 1981, *Problèmes de référence: descriptions définies et noms propres*, Paris (Klincksieck).
- G. KLEIBER, 1983, «Les démonstratifs (dé)montrent-ils? Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs», *Le français moderne* 51, 2, 99-117.
- G. KLEIBER, 1984, «Sur la sémantique des descriptions démonstratives», *Linguisticae Investigationes* 8, 1, 63-85.
- J. LYONS, 1980, *Sémantique linguistique*, Paris (Larousse).
- M. MAILLARD, 1974, «Essai de typologie des substituts diaphoriques», *Langue française* 21, 55-71.
- J. C. MILNER, 1982, *Ordre et raisons de langue*, Paris (Seuil).
- T. REINHART, 1983, *Anaphora and Semantic Interpretation*, London (Croom Helm).
- L. TESNIÈRE, 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris (Klincksieck).
- H. VATER, 1984, «Zur Pragmatik der Determinantien», in: *Pragmatik in der Grammatik*, Düsseldorf (Schwann), p. 206-223.
- A. ZRIBI-HERTZ, 1986, *Relations anaphoriques en français. Esquisse d'une grammaire raisonnée de la réflexivité et de l'ellipse structurale*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris VIII.